



Conseil de Direction
84^{ème} session
Rome, 18-20 avril 2005

UNIDROIT 2005
C.D. (84) 10
Original: anglais
Janvier 2005

Point n° 10 de l'ordre du jour: La Fondation de droit uniforme

(note préparée par le Secrétariat d'UNIDROIT)

<i>Sommaire</i>	<i>Rapport sur les activités de la Fondation de droit uniforme en 2004</i>
<i>Action demandée</i>	<i>Aucune</i>
<i>Documents connexes</i>	<i>C.D.(84) 15, C.D.(84) 13</i>

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA FONDATION DE DROIT UNIFORME EN 2004

Le 18 avril 2004, le nouveau Conseil d'administration de la Fondation de droit uniforme s'est réuni sous la présidence de Sir Roy Goode, Président de la Fondation. Messieurs M. Gioscia (Italie) et Jeffrey Wool (Etats-Unis d'Amérique) ont été élus membres du Conseil et les Professeurs Ferenc Mádl (Président de la République hongroise), Jacques Putzeys (Belgique) et Joachim Bonell (Italie) avaient été cooptés, les deux premiers ayant déjà été membres du Bureau nommé par le Conseil de Direction de l'Institut dont ils avaient été membres. Au cours de la réunion qui s'est tenue pendant toute la journée, de nombreux documents ont été examinés, parmi lesquels un plan d'action provisoire et un plan de financement provisoire.

Lors de la réunion du Conseil de Direction, Sir Roy avait présenté au Conseil un rapport complet de la réunion et des décisions prises par le Conseil d'administration qui peuvent être résumées comme suit.

En ce qui concerne les futures activités de la Fondation, l'ordre des priorités a été décidé ainsi:

1. Les diverses composantes de ce qui devrait devenir le *Système* ou *Centre d'informations d'UNIDROIT*:

- la base de données UNILAW
- le centre de documentation
- la version en ligne de la Revue de droit uniforme

2. Les bourses

Les décisions prises sur les points ci-dessus mentionnés ont été les suivantes:

(1) LE SYSTEME OU CENTRE D'INFORMATIONS D'UNIDROIT

(a) La base de données UNILAW

Le travail sur la base de données avait déjà commencé avec pour premier instrument la *Convention relative au contrat de transport international de marchandises par route (CMR)* de 1956. Il a été décidé que:

- la base de données comprendrait les instruments multilatéraux et non pas les accords bilatéraux;
- les instruments devraient en principe relever du droit privé et non pas du droit public;
- une liste des instruments à traiter devrait être finalisée;
- le travail sur le CMR devrait se poursuivre avec:
 - l'insertion d'une bibliographie;
 - l'insertion de décisions de jurisprudence, en commençant par celles dont les sommaires étaient déjà disponibles (à savoir celles publiées dans la Revue de droit uniforme ou préparées par des stagiaires);
- en ce qui concerne les autres domaines, la priorité devrait être accordée au *texte* des conventions internationales et autres instruments internationaux. Quant aux instruments préparés par des organisations autres qu'UNIDROIT, il conviendrait d'établir en premier lieu une liaison avec les sites internet officiels (le cas échéant) des organisations internationales qui les ont élaborés ou ceux des dépositaires qui contiennent le texte des instruments et l'était de mise en oeuvre. Dans un deuxième temps, il conviendrait d'insérer d'abord des bibliographies, puis des décisions de jurisprudence; dans ce cas également, les sommaires des décisions déjà publiés dans la Revue de droit uniforme devraient être d'abord être insérés, suivis des autres sommaires disponibles;
- il a été suggéré que dans un premier temps un abonnement gratuit à la base de données pourrait être offert aux utilisateurs mais qu'il deviendrait payant à mesure que la base de données se développerait.

La dépense prévue pour la base de données UNILAW était d'environ € 315.500 - le chiffre exact dépendant du contenu et du développement du projet.

Il a été ensuite décidé qu'un(e) assistant(e)/secrétaire sera engagé(e) pour la base de données en prélevant une partie des fonds spéciaux disponibles à cet effet.

(b) Le Centre de documentation (Bibliothèque)

Le travail se poursuit actuellement avec la création d'un catalogue informatique. La Fondation tentera d'aider à l'achèvement du catalogue dans la mesure du possible et selon les nécessités.

(2) Bourses

Toute activité concernant les bourses dépend des plans de restructuration de la bibliothèque qui pourrait entraîner sa fermeture partielle ou complète au public pendant quelque temps. Bien que la décision de procéder au travail de restructuration ait été prise dans son principe par les autorités italiennes, la décision finale quant aux modalités de financement était à l'examen des autorités compétentes.

LE GROUPE DE DEVELOPPEMENT

Il a été décidé qu'un Groupe de développement formé de membres actifs opérant sous la direction du Conseil d'administration devrait être constitué pour aider à la collecte de fonds. Il a été décidé que l'on demanderait à M. Jeffrey Wool d'assumer la présidence du Groupe.

ACTIVITES ULTERIEURES

Après la réunion du Conseil d'administration, la brochure de la Fondation a été mise au point et imprimée. Des exemplaires ont été distribués aux membres dudit Conseil.

La Fondation a publié un livret intitulé "*Contract Practices Under the Cape Town Convention*" (en anglais seulement), le premier d'une série de documents relatifs à la Convention du Cap. Le livret a été édité par le *Legal Advisory Panel* du Groupe de travail aéronautique.

[Documents 84^{ème} session Conseil de Direction (2005): Page principale]